



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

**Circulaire administrative  
CACE/526**

Le 22 février 2011

**Aux administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet: Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), Genève, 23-24 mai 2011**

## **1 Introduction**

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 23 et 24 mai 2011, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/73](#)).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30.

<b>Groupe</b>	<b>Date de la réunion</b>	<b>Date limite des contributions</b>	<b>Séance d'ouverture</b>
Commission d'études 6	23-24 mai 2011	Lundi 16 mai 2011 à 16 h 00 UTC	Lundi 23 mai 2011 à 9 h 30 (heure locale)

## **2 Programme de la réunion**

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 1.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg6/fr>

### **2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)**

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

## **2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)**

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études, pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis.

## **2.3 Décision concernant la procédure d'approbation**

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

## **3 Contributions**

Les contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 6 seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et publiées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/r07-SG06-c/en>. **La date limite de soumission des contributions est le lundi 16 mai 2011 à 16 heures UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg6@itu.int](mailto:rsg6@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 6 dont vous trouverez les adresses sur le site:

[http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty\\_code=sg6](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=sg6)

#### **4 Participation/Demande de visa**

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chaque Etat Membre/Membre de Secteur/Associé de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés ainsi que des renseignements détaillés concernant la demande de visa sont disponibles sur la page web **Informations destinées aux Membres et inscription des délégués de l'UIT-R** à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

François Rancy  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes:** 2

#### **Distribution:**

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe 1

### Projet d'ordre du jour de la sixième réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 23-24 mai 2011)

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation du Rapporteur
- 4 Compte rendu ([Document 6/318](#))
- 5 Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail
- 5.1 GT 6A
- 5.2 GT 6B
- 5.3 GT 6C
- 6 Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
- 6.1 Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-5 § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
  - Décision de demander l'adoption
  - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 7 Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 8 Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 9 Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R
- 10 Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions
- 11 Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 12 Calendrier des réunions
- 13 Divers

C. DOSCH  
Président de la Commission d'études 6  
des radiocommunications

## Annexe 2

### **Sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études 6 pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis**

#### **Groupe de travail 6A**

Evaluation des brouillages causés dans le même canal ou dans les canaux adjacents par les stations de base IMT utilisant des attributions à titre primaire avec égalité des droits au service de radiodiffusion numérique de Terre dans la bande d'ondes décimétriques (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IMTDTT], [Annexe 2 du Document 6A/454](#))

Méthode de calcul des limites maximales [admissibles] de puissance surfacique pour assurer la protection des services de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre contre les brouillages produits par les services mobiles, y compris les systèmes IMT, conformément au Règlement des radiocommunications (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[PFDPROTECT], [Annexe 3 du Document 6A/454](#))

Méthodes de corrections d'erreur, de mise en trame de données, de modulation et d'émission pour la radiodiffusion multimédia de Terre, pour la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ETMM], [Annexe 4 du Document 6A/454](#))

Méthodes de corrections d'erreur, de mise en trame de données, de modulation et d'émission pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1306-4, [Annexe 5 du Document 6A/454](#))

Systèmes de radiodiffusion sonore numérique de Terre à destination de récepteurs fixes, portatifs ou placés à bord de véhicules fonctionnant dans la gamme de fréquences 30-3 000 MHz (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1114-6, [Annexe 6 du Document 6A/454](#))

Besoins des utilisateurs concernant les microphones sans fil (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1871, [Annexe 7 du Document 6A/454](#))

Harmonisation des gammes d'accord destinées à être utilisées pour le reportage d'actualité électronique de Terre (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ENGFREQ], [Annexe 8 du Document 6A/454](#))

Méthodes d'évaluation de la qualité objective de la couverture des signaux de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre du système B spécifié dans la Recommandation UIT-R BT.1306 (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1735, [Annexe 9 du Document 6A/454](#))

Critères de planification des services de télévision numérique de Terre dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1368, [Annexe 10 du Document 6A/454](#))

Normes de planification pour la radiodiffusion sonore par voie hertzienne de terre à modulation de fréquence en ondes métriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.412-9, [Annexe 11 du Document 6A/454](#))

## **Groupe de travail 6B**

Interfaces numériques pour les signaux de TVHD en studio (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1120, [Annexe 3 du Document 6B/243](#))

Identification de la charge utile vidéo pour interfaces de télévision numérique (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1614, [Annexe 4 du Document 6B/243](#))

Harmonisation des formats d'application avec intégration des dispositifs pour la radiodiffusion interactive (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[DIAPI], [Annexe 5 du Document 6B/243](#))

## **Groupe de travail 6C**

Méthodologie d'évaluation subjective de la qualité des images de télévision (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.500-12, [Annexe 4 du Document 6C/415](#))

Algorithmes de mesure de l'intensité sonore des programmes audio et des niveaux de crête vrais des signaux audio (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1770, [Annexe 5 du Document 6C/415](#))

Conditions générales d'observation pour l'évaluation subjective de la qualité des images de télévision (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[GVC], [Annexe 6 du Document 6C/415](#))

Valeurs des paramètres des systèmes de télévision ultra haute définition pour la production et l'échange international de programmes (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IMAGE-UHDTV], [Annexe 7 du Document 6C/415](#))

Adaptation des contenus d'image à large gamme chromatique aux programmes de télévision à définition normale et aux programmes de TVHD (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[TWCG], [Annexe 8 du Document 6C/415](#))

Techniques de mesure objective de la qualité vidéo perçue pour les applications de radiodiffusion utilisant la télévision haute définition en présence d'un signal de référence réduit (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[VQHRR], [Annexe 9 du Document 6C/415](#))

Techniques de mesure objective de la qualité vidéo perçue pour les applications de radiodiffusion utilisant la télévision haute définition en présence d'un signal de référence complet (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[VQHDFR], [Annexe 10 du Document 6C/415](#))

Commande adaptative de la qualité d'image dans les systèmes de télévision numérique (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1691-1, [Annexe 11 du Document 6C/415](#))

Optimisation de la qualité de reproduction des couleurs en télévision numérique (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1692-1, [Annexe 12 du Document 6C/415](#))

Méthodes de mesure objective de la qualité du son perçu (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1387-1, [Annexe 13 du Document 6C/415](#)).